

Interdiction de l'utilisation des sacs plastiques à partir du 1er décembre 2016

Écrit par ADL/XM

Lundi, 28 Novembre 2016 12:39 - Mis à jour Mardi, 06 Décembre 2016 07:13

L'interdiction d'utilisation des sacs de caisse en plastique à usage unique (gratuits ou payants) entre en vigueur ce 1er décembre 2016. Par sac de caisse, on entend celui utilisé pour regrouper et transporter les achats lors du passage en caisse quel que soit le commerce (alimentaire ou non) et le lieu de vente (petits commerces, pharmacies, supermarchés, marchés hebdomadaires...). Les commerçants pourront écouler leur stock de sacs personnalisés achetés avant le 09 juillet 2016 (date de publication du décret au Moniteur Belge) jusqu'au 1er décembre 2017.

Plus d'infos ? consulter le site [suivant](#)